



Garantie constructeur, ou faire la révision ?

Par **julien26200**, le **13/08/2010** à **09:57**

Bonjour,

En Septembre 2009 j'ai fait l'achat d'une peugeot 207 chez mon concessionnaire peugeot du coin, elle avait 44000 km. J'ai pris une extension de garantie de 3 ans car avec les voitures de maintenant c'est quand même plus prudent.

Aujourd'hui la voiture à 64 000km et je dois faire la révision des 20 000km, ce qui me paraît logique étant donné qu'elle est sous garantie.

Lors du devis je m'attendais à une somme de 200 à 250 € maximum pour changer 3 filtres et 5 litres d'huile, mais peugeot m'annonce un montant de 430 € TTC (encore heureux) !!!

La même révision chez Feu vert ou Nauroto me coûterais 200 €, deux fois moins.

Suis-je obligé de faire ma révision dans le réseau peugeot, ou ces garagistes sont agréés comme ils le prétendent ?

J'ai vu qu'il existe un texte de loi de l'UE, sur ce sujet mais je ne l'ai pas trouvé.

Merci d'avance pour vos réponse.